nomiques et financiers de ces malheureux du Maroc. On télégraphie de Tanger, que l'empereur s'embarquera en rentrant à Gibraltar sur son yacht, à la fin du mois de mars, s'arrêtera quelques heures à Tanger.

Enfin, on mande de Berlin au *Times* que les relations entre la France et l'Allemagne sont pris, pour le moment, un caractère plus salutaire dans un sens favorable. Mais cela est à attribuer non pas tant à des considérations ayant trait à la situation en Extrême-Orient et au Maroc qu'à une progressive détente dans l'échauffe des vues qui a lieu en ce moment entre les deux puissances, par rapport aux intérêts allemands au Maroc.

Ce journal apprend également que Erroleuil a transmis aux districts environnant Tanger des lettres dans lesquelles il annonce que le sultan l'a nommé gouverneur des tribus voisines et qu'il compte entrer immédiatement en fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Paris, 20 mars.

M. Bromet a été du président du Conseil municipal de Paris par 43 voix contre 27, sur 70 votants. Il appartient au groupe socialiste possibilistes.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Conseils généraux

Saint-et-Oise. — Dans le canton sud de Dourdan, M. Auguste Dupuis, progressiste, a été élu par 1.172 voix contre 1.091 à M. Lippmann, radical. Il s'agissait de remplacer M. Vian, ancien député radical, décédé.

Vaucluse. — Dans le canton de Carpentras sud, un scrutin de ballottage a eu lieu hier pour l'élection d'un conseiller général, en remplacement de M. le docteur Béraud, sénateur, décédé.

M. le docteur Michel, radical socialiste, a été élu par 1.950 voix contre 1.905 à M. le docteur Charrasse, réactionnaire.

AUTOUR DU PARLEMENT

Au Palais-Bourbon

Commission de la marine

Dans sa séance d'aujourd'hui, la commission de la marine a examiné le proposition de M. de Lanessan, relative au remplacement des navires de la flotte impropres au service militaire.

Elle a décidé d'entendre le ministre de la marine.

La commission entendra également le ministre de la marine sur le projet de loi relatif aux effectifs et à l'organisation du travail à bord des navires de commerce.

Commission de l'armée

La commission de l'armée examine aujourd'hui les propositions de réduction des périodes d'appel des réservistes et des territoriaux qui ont été disjointes, on le sait, de la loi militaire pour ne pas empêcher le vote de celle-ci.

Un point de droit parlementaire assez curieux s'est posé dès le début. Quelques membres ont annoncé qu'ils comptaient proposer la suppression bodies des périodes de 13 et 28 jours, comme M. Breton l'avait fait jadis par amendement à la loi militaire.

Mais on a reconnu qu'il serait impossible de faire délibérer la Chambre sur ce point particulier avant un délai de trois mois, le Sénat ayant rejeté cette suppression au cours de l'examen de la loi militaire.

De sorte que si l'on proposait actuellement à la Chambre d'examiner la question des périodes d'appel, elle pourrait discuter seulement leur réduction, mais non leur suppression.

En cet état la commission a décidé que quelles que soient les conclusions auxquelles elle s'arrêtera sur la question des périodes d'appel, elle n'en demandera pas la discussion avant le 16 mai prochain pour laisser passer le délai réglementaire de trois mois. La Chambre pourra ainsi examiner la question sous toutes ses faces.

Au Luxembourg

Le Budget de 1905

La Commission des finances, réunie sous la présidence de M. Magnin, entend M. Berteaux sur certains chapitres réservés du budget de la guerre.

Elle entendra ensuite M. Thomson, à propos du budget de la marine et M. Rouvier, président du conseil, sur l'article 8 de la loi de finances qui donne le droit aux fonctionnaires, employés et ouvriers des administrations publiques de prendre connaissance de leur dossier.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Explosion d'une mine

Charleston, 20 mars.

Dix mineurs avaient pris dans une explosion qui s'était produite samedi soir à Rochers.

Quatorze personnes descendaient hier dans la mine pour se rendre compte si leurs secours étaient utiles. Une forte explosion se produit, et toutes ces personnes furent tuées.

Ces deux explosions ont détruit les mines de Rochres et de Redash, près de Thurmond. Ces deux mines communiquaient entre elles.

L'équipe descendue après la première explosion comprenait 20 ouvriers, mais 6 se firent remonter, parce qu'ils jugeaient que leurs compagnons avaient trop témérairement, sans lampe de sûreté et sans que la ventilation fût suffisante.

PETITES NOUVELLES

FRANCE

— D'après des renseignements reçus hier de l'amiral Bayle, les opérations de sauvetage du *Sully* avancent lentement. L'avant du navire ne se soulève pas et on sera sans doute obligé d'avoir recours à des allèges pour faire flotter le bâtiment.

— Les navires pillards de Morlaix viennent de se mettre en grève. Ils demandent une augmentation de salaire; mais les patrons refusent d'adhérer à ces revendications.

— Jules Verne, le romancier bien connu, est à toute extrémité.

ETRANGER

— Il se confirme que le Kaiser arrivera à Tanger le 31 courant. Le Sultan savera à Tanger un délégué spécial pour le recevoir.

— L'empereur Guillaume vient de faire connaître officiellement qu'il visitera encore cette année les îlands norvégiens. La date de son voyage n'est pas encore définitivement fixée.

— L'empereur d'Autriche s'est rendu à Budapest pour essayer de décourager la scène hongroise. Il a reçu le comte Jules Andrassy.

— Le gouvernement grand-ducal, inquiet des progrès du gouvernement démocrate et socialiste dans le grand-duché, prend depuis quelque temps des mesures destinées à l'arrêter.

PETITES ACTUALITÉS

COTON ARTIFICIEL

On fait depuis longtemps déjà, avec du bois, des papiers sur lesquels s'impriment aujourd'hui la plupart des grands journaux. Mais qui se serait jamais doute que d'ingénieux inventeurs s'aviseraient d'employer le bois pour fabriquer du coton?

C'est cependant ce que nous apprend la *Revue Scientifique* (revue rose) et c'est là un fait qui vaut la peine d'être retenu, si l'on veut bien songer que les pays d'Europe sont tributaires de l'étranger pour cette matière.

C'est en Bavière qu'on a pensé à transformer le bois du pin et celui du sapin en coton artificiel, et il paraît que cette nouvelle matière serait obtenue dans des conditions de bon marché très appréciables.

Le bois, dépouillé de son écorce, est débité en fibres de quelques millimètres d'épaisseur, qu'on place dans un grand cylindre horizontal en cuivre doublé de plomb, dans lequel on fait arriver ensuite de la vapeur d'eau.

L'action désagrégeante de cette vapeur ayant été prolongée pendant assez longtemps, on ajoute une solution de sulfite acide de soudium et on chauffe sous une pression de trois atmosphères pendant trente-six heures.

Ensuite, le bois est blanchi, lavé, reblanchi, broyé, et on a alors une pâte constituant une cellulose pure, à laquelle on ajoute de la gélatine et de l'huile de ricin, pour obtenir une consistance suffisante.

La cellulose est alors débitée en fils qui, après lavage dans une solution de carbonate de sodium, se tissent très bien et peuvent se teindre.

Et voilà comment nous finirons par nous habiller avec des arbres!

JACQUES DELILLE

LA REGION

La Loterie de Valenciennes

La gagnante du gros lot — Deux oppositions

Ainsi que nous l'avons annoncé dès premiers, le gros lot de 150,000 francs de la Loterie de Monaco de Valenciennes a été gagné par Mme veuve Collet, propriétaire du bienheureux numéro 610.566, sorti le premier des six roues Fichet, mercredi à 10 h. 10 du matin — soyons précis — à l'Hippodrome de la place Poterne.

Mercredi après-midi à Paris où elle habite rue Violet, elle achète sur les boulevards la liste des numéros gagnants et se rendit compte que la fortune lui avait superbement tourné.

Sans tarder, elle télégraphia l'heureuse nouvelle à M. Charles Devillers, maire de Valenciennes; par suite d'erreur de transmission télégraphique, son nom lut orthographié Coltes et imprimé comme tel par mille et un journaux.

Jeudi, M. Devillers, maire et directeur de la loterie, reçut une nouvelle dépêche annonçant l'arrivée du mandataire de madame Collet.

Personne ne se présente à l'Hôtel-de-Ville, et jeudi, ni vendredi, ni samedi, et déjà les bruits les plus divers circulaient lorsque dimanche après-midi, Mme Collet elle-même, débarque à Valenciennes en compagnie de son neveu, M. Gaillbert marchand de meubles, 170 bis, rue de Grenelle, à Paris.

L'heureuse gagnante et son parent descendirent à l'Hôtel Saint-Jacques, rue de Mons.

C'est là que grâce à l'obligeance de M. Dupas Leroux, l'aimable propriétaire de l'Hôtel St-Jacques, nous pumes interviewer Mme Collet.

L'heureuse gagnante qui porte fort allègrement ses 65 ans, de même M. Gaillbert porte non moins allègrement ses 55 ans, voulut bien nous donner les renseignements qui précèdent. Puis, Mme Collet, vers 6 heures, elle avait acheté quatre billets de la loterie de Valenciennes.

Sur les quatre, elle en avait donné trois à sa famille et elle avait conservé le bon, naturellement, mais évidemment sa famille n'entre pas à ces jeuns 6. Mme Collet s'est présentée à l'Hotel de Ville lundi, à neuf heures du matin, en compagnie de son neveu qui portait une cocotte symbolique.

En l'absence de M. Charles Devillers, Mme Collet a été reçue par M. Fernand Duquesne, adjoint.

Il a été aussitôt procédé à la vérification du billet qui a été reconnu non gratté, non lavé, non mouillé et s'adaptant parfaitement à la souche.

Cette vérification faite, M. Dugardin, après avoir admis en principe l'authenticité du billet gagnant, a invité Mme Collet à produire différentes pièces officielles ou administratives, notamment l'acte de décès de son mari.

Mme Collet a aussitôt demandé cette pièce par dépêche. Si l'acte lui parvient mardi matin, Mme Collet pourra encaisser la forte somme, à moins qu'il ne se produise quelque opposition plus ou moins fondée. Cela arrive souvent.

Et cela vient d'arriver. Cette fois, il s'agit d'un Algérien qui, après avoir demandé au maire de Valenciennes, par dépêche avec réponse payée, de lui faire connaître le numéro gagnant, a répondu dare dare qu'il était le possesseur dudit billet et annonçait son arrivée.

N'est-ce qu'un fumiste? Souhaitons le pour Mme Collet!

Il y aurait, paraît-il, d'autres cas analogues pour le lot de 10.000 francs et pour les autres lots, même ceux du 100 francs.

L'un du cinquième lot serait gagné par une dame d'Anzin qui aurait demandé l'incognito.

Respectons-le. D'autres gagnants auraient aussi demandé l'incognito.

Quel qu'il en soit *aucun des cent-dix-sept lots* n'a encore été payé par la Receveur municipal.

A ce dernier moment le maire vient de recevoir une deuxième opposition émanant d'un marchand de billets de Paris.

VEILLARD ASSASSINÉ

A NOUVELLE-ÉGLISE

Un vieillard de 74 ans, M. Amédée Bulot, a été trouvé assassiné à son domicile, dimanche, vers 4 heures du soir.

La plaie qu'il porte au cou aurait, d'après le docteur, occasionné la mort.

Le Parquet de Saint-Omer s'est transporté sur les lieux.

VIOLENTS INCENDIES

A PONT-D'ARDRES

Un incendie, dont on ignore la cause, s'est déclaré dans la nuit de dimanche à lundi, vers trois heures du matin, dans la cokerie de betteraves du Pont-d'Ardres (Gempes).

Les ouvriers étaient partis de l'usine vers minuit, après avoir nettoyé le générateur et les fours, lorsque le surveillant découvrit le feu.

En peu d'instants le bâtiment fut en flammes et il fut complètement impossible d'apporter quelque secours.

Les dégâts s'élèvent à 170 000 fr.

A BACHY

Dans la nuit de dimanche à lundi, le feu a réduit en ruines la ferme de M. J. Grolois, cultivateur, rento à Epleschin. Les dégâts s'élèvent à 10.000 fr. Il y a assurance. Les previsions de l'année et l'outillage artisien ont été complètement anéantis dans les flammes. On croit qu'il y a un malveillance.

A BEUGNIES

Le feu s'est également déclaré dans une maison occupée par M. Fourdignier Louis et appartenant à M. Michaux Léonard.

Dégâts 5000 fr. Il y a assurance.

Garde-chasse blessé par un braconnier

AU BOIS D'OLHAIN

Vendredi, vers 5 h. 30 du soir, M. Henri Lefebvre, âgé de 31 ans, garde-chasse assermenté pour les propriétés de MM. Decrombecque, P. Mathon, Hermary et Parent, rues à Fresnicourt, était en embuscade sur la lisière du bois d'Olhain, dans la vallée des Goulots, quand il vit poser à 2 mètres de lui deux individus armés chacun d'un fusil modèle 1874 transformé. Le garde se montra et les deux individus qui se trouvaient alors à 25 mètres de lui dans un champ le mirent tous deux en joue mais un seul fit feu.

Le garde, atteint au côté droit et au genou droit resta à terre. Il se traîna comme il put jusqu'à la route d'Olhain à Berlin, à 200 mètres de là, et un ouvrier briqueur de grès, Arnaud Duriez, le coucha sur sa brouette et le transporta chez lui, au hameau de Verdrel.

Le docteur Legrand, de Berlin, appelé aussitôt, retire 32 grains de plomb à des blessures de Lefebvre; ces blessures, quoique sérieuses, ne mettent pas ses jours en danger.

La gendarmerie, enfin, s'est mise en campagne et a réussi à découvrir l'individu qui avait tiré sur Lefebvre. C'est un nommé Henri Guyot, 32 ans, demeurant en hameau de Brecquencourt, à Herain-Coupigny; il est originaire de Bétheuset et célibataire.

Le prisonnier a été conduit hier lundi dans la matinée à la prison de Béthune. Quant à l'individu qui l'accompagnait et qui a été également en joue la garde Lefebvre, mais sans tirer sur lui, on ignore son nom. Le fusil a été saisi et porté à Béthune; il porte le n° 78259; on a trouvé également chez Guyot, 2 boîtes de plomb n° 3 et 4 et une boîte de poudre.

Le crime de Grattières

Sur la demande du parquet, M. le docteur Girard, médecin-légiste, s'est transporté à Grattières pour procéder à l'autopsie de la femme Timmermann.

Le docteur a constaté que la victime entre le coup de couteau reçu dans la région temporale droite avait eu le cou sectionné par de nombreux coups; quatre de ceux-ci étaient mortels.

La fille de la victime, Arthur Timmermann, a été roulée provisoirement à une feuillite du du voisinage.

Van den Eynde, le meurtrier, conserve à la prison l'attitude habituelle, il parle peu, mais lorsqu'il fait allusion à son crime il persévère à dire qu'il ne regrette rien.

Van den Eynde, n'a pas encore choisi son défenseur. On prétend que Van den Eynde a subi une condamnation dans son pays natal.

Naufrage d'un vapeur dunkerquois

Le vapeur *Lucien*, de la maison Noël Dubuisson, se rendant de Bordeaux à Nantes, a touché sur la Banche à Toulingen et s'est échoué.

Le navire a de graves avaries et l'on craint une perte totale.

L'équipage a été sauvé.

PAR LE POISON ET LE COUTEAU

à Dunkerque

Une jeune fille de l'Petite-Synthe, Blanche X..., a tenté de mettre fin à ses jours en absorbant du sel d'oseille.

Ses patrons, coutiers, près de l'Hôtel de Ville, l'avait remorcée. Blanche que cette décision mit au désespoir monta dans sa chambre où elle avala de l'acide oxalique. Pas trouvant la mort trop lente, elle se porta un coup de couteau à la temple gauche.

Ses patrons la trouvèrent se tordant, toute sanglante sur le plancher.

Un docteur fut mandé d'urgence et fit absorber un contre-poison à la malheureuse dont l'état, quoique grave, ne paraît pas désespéré.

CARNET DU LECTEUR

DÉCORATIONS

A Lille. — Parmi les palmes académiques distribuées dimanche dernier par M. Ruau, ministre de l'agriculture, nous relevons avec plaisir celles de M. O. Bonnefoy, licencié en droit, contrôleur des contributions directes, à Lille.

Nos félicitations s'adressent autant au distingué fonctionnaire qu'au sincère républicain.

Dernière Heure

La guerre Russo-Japonaise

Bataille prochaine

Tien-Tsin, 20 mars.

Les autorités chinoises estiment que des incidents concernant la neutralité de la frontière de la Chine sont à craindre, par suite de la proximité des villes de Kirin et de Tchang-Tchun.

Ces deux villes, en effet, se trouvent être le centre de tous les approvisionnements venant de la Mongolie et commandant d'autre part les contrées les plus riches et les plus productives de la Mandchourie.

Le général Linièvitch s'apprête à disputer chèrement la possession de Kirin et de Tchang-Tchun aux Japonais, dont tous les mouvements de front convergent à l'heure actuelle vers ces deux points stratégiques, où une action importante ne peut manquer de s'engager à bref délai.

L'emprunt japonais

Londres, 20 mars.

On annonce que les négociations engagées par le Japon avec les banques américaines, relativement à l'émission d'un emprunt, auraient abouti. On dit qu'un groupe de capitalistes recevraient en garantie des actions des mines et des chemins de fer japonais.

La banque allemande asiatique entrerait pour moitié dans cette combinaison.

L'AGITATION EN RUSSIE

Les déportations

Moscou, 20 mars.

Plusieurs centaines de personnes, de jeunes gens surtout, ont été déportées de Moscou vendredi. Ils étaient détenus depuis le jour anniversaire de l'émancipation des serfs, car il craignait qu'ils ne fissent, ce jour-là, une grande démonstration révolutionnaire.

Ils ont été envoyés par ordre de l'Administration supérieure de Saint-Pétersbourg, dans plus aux villes éloignées de la Russie et ne pourront revenir à Moscou qu'avec une autorisation et qu'après avoir fait un stage de 12 mois dans les villes qui leur sont assignées comme lieux de séjour.

Maxime Gorki

Copenhague, 20 mars.

D'après des nouvelles privées reçues de Riga, M. Maxime Gorki, qui réside dans cette ville, est surveillé étroitement par la police. Toutes ses lettres sont ouvertes par les autorités et il ne doit recevoir aucun visiteur. Il doit agir avec le plus grand prudence pour éviter la caution de 5 mille roubles versée par ses amis ne soit irréconvertible.

Sa santé est chancelante et il fait chaque jour une promenade sur les bords de la mer pour se remettre des fatigues subies en prison.

L'INCIDENT DELARBRE

Caen, 20 mars.

On annonce que M. Delarbre, député de Caen, qui vient de se séparer bruyamment du parti nationaliste, assistera le 23 mars prochain à un grand banquet politique en compagnie de M. Chéron, maire radical de Limoux.

On affirme que M. Chéron, sera candidat aux élections législatives de 1906 et que son programme est assuré du patronage de M. Delarbre, en remplacement duquel il se présenterait.

LES BANDITS D'ABBEVILLE

Amiens, 20 mars.

L'audience est ouverte à 9 h. 1/2 du matin.

Me Caumertin présente la défense de Feron pour lequel il demande des circonstances atténuantes, mais il réclame l'acquittement de Vaillant. Me Jomel plaide avec beaucoup d'humour en faveur de l'acquittement de Westermann, ainsi que celui de Chalus, qui n'ont jamais fait partie d'aucune association de malfaiteurs.

L'acquittement de Anguin, Aupert et Charles est demandé par leurs défenseurs.

Me Jutel, dans une brillante plaidoirie, demande l'acquittement de la veuve Jarob, qui pleura à chaudes larmes.

L'audience est levée à 9 heures et reprendra à demain pour la fin des plaidoiries.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 20 mars.

Fonds d'Etat. — Bruxelles 1894 3 1/2 p. c. o primes, 108.20 s/o — Bruxelles 1892 3 1/2 p. c. o primes, 110.20 s/o — Bruxelles Maritime 1897 3 p. c. o primes, 91.20 s/o.

Charbonnages. — Anderlues 710.00 — Arsimont 200.00 — Berniscart 400.00 — Bois-d'Avroy 600.00 — Boringage-Centre 1.900.00 — Charbonnages belges 500.00 — Chaville-ra 1455.00 — Courcelles-Nord 1808.00 — Concorde 1500.00 — Couchant du Flénu 195.00 — Espérance-Bonne Fortune 675.00 — Gouffre 1365.00 — Grand Bulmon 950.00 — Grande Machine à lau 2700.00 — Horlos 1745.00 — H.-U. Charleroi 205.00 — Marchienne 747.50 — Mariemont 1930.00 — Noel-Sart-Culpart 1481.00 — Nord du Charleroi 2256.00 — Réunis de Charleroi 1310.00 — Sacré-Madame 3610.00 — Trieu-Kaisin 785.00.

Industrie diverses. — Produits chimiques de Droogenbosch, 240 — Soie artific. de Tubize 1.10e prix 525.00 — Soie artific. de Tubize 1/10e ord., 480.00.

Acié-ies. — Beume (forges et laminoirs) 168.00 — Marcinelle 290.00 — Sambre-et-Mosselle 306.25 — Sarrebruck 945.00.

Zinc. — Asturienne des Mines 6425.00.

Demain
SIX PAGES

LILLE

Les Rosati de Flandre

La prochaine réunion des Rosati aura lieu mercredi, 22 mars, à huit heures et demie, dans la salle de la rue de l'Orphéon.

M. Charles de Lauwereyns, le sympathique avocat au barreau de Lille, y parlera sur *Le Droit au Théâtre*.

Mlle Hammanti, MM. Derigal et Laerte, premiers sujets du Théâtre de Lille, ont promis leurs concours.

Les anciens élèves des écoles académiques

L'Association des Anciens Elèves des Ecoles Académiques et des Beaux-Arts, donnait hier à l'hôtel Delannoy, son banquet annuel.

M. Newlum, architecte, président, ayant à ses côtés MM. Allemand et Dubuisson, vice-président; Leon Gillard, Rishayek, Deplechin, trésorier; Diot, secrétaire général; Dependt, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, secrétaire; Bernard, Collet, Delaquenche, Simon, Descurpentry, Larioche, Jouvenel, Breyne, Bourrée, enfin MM. Krâger et Candrelier, graveur et peintre, lauréats de l'Association.

Au champagne, le président a récapitulé les succès et les honneurs obtenus au cours de l'année par les membres jeunes et vieux de l'Association.

L'heure de chansons ayant sonné, M. Carpentier, auxiliaire à l'école des Beaux-Arts, a donné le branle en détaillant de sa belle voix de baryton une romance émouvante et surtout ému.

La soirée s'est achevée au milieu d'un cordial entrain.

Cours d'économie du Nord

Le vêtement. — M. Attelon a continué, dans ce dernière leçon, l'étude du vêtement.

Après avoir montré que la grande industrie dominait dans la confection, il a remarqué la même évolution dans la mesure: pour les hommes, à côté du petit tailleur, il y a, en effet, la grande entreprise de pantalons, sous le forme du rayon de mesures des grands magasins; du grand tailleur et de la puissante fabrique de vêtements aux nombreuses succursales. Pour les femmes, c'est la concurrence de la couturière à la mode, qui a pris de choix et parfois peut vendre moins cher, en vendant davantage.

Ainsi, pour le Nord, il y avait en 1896 43 établissements ayant de 11 à 20 ouvriers; il y en a 40 en 1901.

Le recul de la petite industrie est dû à deux causes principales: l'agglomération locale des besoins et l'extension des débouchés.

Ceci a été remarqué surtout pour la chemisure qui occupa dans le Nord 10.000 ouvrières; on a subi, dans cette partie, une véritable révolution: par le grand chômage des machines, par la division habile du travail, par la répartition des modèles en 24 pointures ayant chacune 5 largeurs, on est parvenu à faire confectionner presque exclusivement la confection, et par là même, la grande industrie.

Mardi prochain, M. Attelon étudiera les industries du bâtiment.

Pour les vieillards et enfants

Il y aura au Théâtre Municipal le jeudi 23 mars 1905, à l'heure habituelle, une matinée gratuite au profit des vieillards des Hospices et des enfants des Ecoles.

On jouera *Le Maître de Forges*.

La misère

Notre appel en faveur de la famille Guillmant, du Cancelier, ne pouvait pas rester vain: M. le général Laplace a donné l'exemple en nous envoyant 50 francs; un anonyme en a donné 10.

Au nom de Mme Guilmant, à qui nous avons remis cette somme, les l'propres remercie sincèrement ces premiers donateurs.

Affaire de mœurs

Parlant de l'arrestation du cabaretier et ancien agent de sûreté Dautrebecq, 12, rue de la Vieille-Comédie, inculpé d'excitation de mineures à la débauche, nous avons dit que Marie Vicobled habitait 179, rue Léon-Gambetta. C'est là une erreur. Marie a au nommé Delotte, d'Hénin-Liétard, cette femme logeait chez Dautrebecq et l'adresse qu'elle avait indiquée rue Gambetta était fausse.

Grave accident

Dans la matinée d'hier vers onze heures et demie, M. Léon Schurporiet, charretier au service de M. Lecocq, négociant, quai Vauban en voulant manœuvrer sur le véhicule qu'il conduisait à perdu l'équilibre et s'est fracturé la jambe droite. Le blessé qui habite boulevard de Lorraine, 1o, a été transporté à l'hôpital de la Charité après avoir reçu les soins du docteur Trampont.

L'odyssée d'un déserteur

Un soldat du 43e de ligne, Albert Dorend, déserteur en 1903, pas de temps après son incorporation. Malgré les recherches qui furent faites à cette époque, il lui impossible de retrouver sa trace.

Après une série d'aventures divers, il alla s'échouer à Roanne où il entra comme domestique dans un cirque; quelques jours plus tard il disparaissait avec les livrés, les bijoux du son directeur et une somme du trente francs.

Nouvelles recherches, civiles cette fois, mais non moins vaines.

Las d'errer à l'aventure, traqué à la fois par les deux justices, il finit par se retrouver à Lille où il se constitua prisonnier.

Incarcéré à la prison militaire en prévention de conseil de guerre, Dorend y a reçu M. M. Coupillaud, juge d'instruction que le parquet de Roanne, tirant de son classeur le plainte du sieur, a prié de se charger d'une commission rogatoire.

Menus faits locaux

— En vertu d'un extrait de jugement du tribunal correctionnel de Lille, Théodore Pannier, domicilié rue Malpert, condamné pour vol, a été arrêté hier par la police de sûreté.

— La loi a éclaté, dimanche soir, vers cinq heures, dans un bureau du journal *La Dépêche*. L'incendie a rapidement éteint par le personnel de l'établissement n'a causé que des dégâts peu importants. Un tapis, et quelques boiseries ont été brûlés.

— Un feu de cheminée s'est déclaré à neuf heures et demie du matin, rue des Ponts-de-Comines, 11 bis. Dégâts insignifiants.

LE

Malheur d'Aimer

PAR

GEORGES MALDAGUE

TROISIÈME PARTIE

— Je pense le contraire.... C'est une conviction qui m'a saisi depuis mon départ, qui s'est ancrée en moi. Je vous avais dit que je ne reviendrais que lorsque ta paix serait faite dans mon cœur, que lorsque toute ma force morale revenue, je pourrais agir, sans défaillance, comme cette emportement, avec raisonnement, avec froideur. Je suis calme. Bernard Vélère aura à répondre en jour de son infamie.

— C'est le père de mon fils, murmura Claire, le front baissé.

— Vous devez à votre fils, de vous lever de la honte dont son père vous a salie.

— Marcel me restera...

— Dans quelques années, il sera un homme; entre lui et moi, son choix sera vite fait.

— Qui vous dit que, en vous aimant, ils vous poignent, il n'aura pas une pensée tremblante?

Elle ne répondit pas, frissonnant coup sur coup.

— Aimeriez-vous encore ce misérable? interrogea Maxime.

— Moi!

Ce cri contenait une répulsion, une révolte telles, qu'il était impossible de se tromper sur le sentiment qui l'avait fait jaillir.

A son tour, Mme Vélère devint froide, calme.

— J'ai beaucoup aimé mon mari, dit-elle; je l'aimais au point de me demander parfois si rien au monde éteindrait jamais cette tendresse; elle est morte, d'un seul coup, sans pouvoir revenir, la nuit où il m'a chassée du toit conjugal.

Et avant que Maxime eut le temps de répondre un mot.

— Vous avez raison; si ce n'est pas pour moi, que ce soit pour mon fils: sa fille ne doit pas avoir à l'égard de sa mère une pensée pareille, sans pouvoir qu'il éprouve le besoin de repousser... Rendez-moi mon honneur d'épouse et je n'aurais plus rien à demander sur terre.

— C'est pour moi que vous l'avez perdu, prononça M. Ruppe; je n'ai qu'à bat, arriver, je le répète, à vous venger.

Ils se turent, suivant l'un et l'autre machinalement les yeux les flammes qui couraient sur les bûches de la cheminée.

— Où en sont vos affaires? dit bientôt Maxime.

— L'instance en divorce a été introduite par mon mari; sous peu je ne porterai plus son nom.

— Croire que nous arriverons à quelque chose, reprit il, avant que ce divorce soit prononcé, serait folie, il n'y a qu'à laisser faire... Le temps seul doit nous fournir les moyens du parvenir à ce résultat.

— Si nous y parvenons! soupira-t-elle.

— Vous n'avez point confiance?

— Non.

— Moi si; je le répète encore, je crois que Bernard Vélère rendra compte un jour de sa misérable conduite... En attendant, comme tous les moyens sont bons pour atteindre à ce but, j'useral de tous les moyens... Il existe, à Paris, de ces agences d'affaires qu'on ne comme point, parce qu'elles ce reculent, à l'occasion, devant aucune bassesse pour réussir dans leurs entreprises; les êtres qu'elles emploient valent les meilleurs policiers... Pas plus tard que demain je me mettrai en rapport avec la direction du plus réputé de ces établissements; quand on a de l'argent, on vient à bout de tout... Et, à partir d'après-demain je saurai comment mon ex-ami a passé ses journées, et aussi ses nuits... Jarriverai même à connaître son passé qui, chaque fois que je réfléchis à présent, me paraît assez obscur.

— Je vous l'ai raconté, fit Claire; je ne crois pas que quelque chose m'en soit caché... Vous savez que tous deux nous avons été recueillis par une cousine éloignée que nous appelions ma tante, ma maîtresse de laideur et de méchanceté, Mlle Albanvale Renaudot... Vous n'ignorez pas dans quelles conditions s'est accompli notre mariage; j'aimais Bernard, il ne m'aimait point... Je vous ai caché une seule chose, ou moment où je vous ai fait ces confidences, il m'était pénible encore d'aborder ce sujet... M. Valère avait pour maîtresse, lorsque nous nous voyions chez notre cousine, une fille de dix ans plus âgée que lui, la cuisinière même de celle-ci, entrée plus tard à votre service... oui, la cuisinière de cette pauvre Edmée; Joséphine Poncet.

La surprise fit tressauter Maxime.

— Comment, Joséphine?

— Elle-même!

— Cette cousine, qui a prétendu s'être aperçue la première de ce qu'on a appelé nos relations!

— Oui.

— Ah! pourquoi ne m'avez-vous pas raconté cela avant le procès.

— La prudence nous défendait de nous voir; il m'eût été plus pénible encore d'étaler cette histoire sur le papier que de la dire...

— Pourquoi n'avez-vous pas pris cette arme pour vous défendre.

— Cela me répugnait; puis je ne croyais pas que j'aurais une chose aussi ridicule que le résultat de ce procès pût s'accomplir... Quand j'ai vu le fond de l'abîme, quand ma langue se fut peut-être délivée, il était trop tard... Et c'était pour mon fils encore que je ne voulais point rendre publique cette phase de l'existence de son père, j'avais aussi, moi, de la réputation de celui qui jetait la mienne au ruisseau.

Elle se leva et, avec une exaltation que Maxime ne lui avait point encore vue:

— Maintenant, c'est fini de ces considérations absurdes; maintenant, c'est cette souillure qu'il s'agit d'effacer; Marcel saura et je suis coupable on s'il fut infâme!

Le mari d'Edmée se remettait à réfléchir, les yeux attachés aux tisons.

Claire se rassit sur le fauteuil qu'elle occupait à un point de la cheminée, en face de lui.

— Ainsi, dit-il lentement, cette Joséphine, qui nous a servis pendant des années, a été la maîtresse de Valère?

— Et du jour de mon mariage avec lui, elle m'en a voulu à mort!

— Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez point confié à ma femme ce que vous venez de me dire?

— La défense formelle de mon mari m'en a seule empêchée.

— Il avait donc intérêt à ce qu'elle restât chez elle, votre mari?

— Joséphine était venue me dire toute sa contrition, car elle ne m'avait pas jadis ménagé les menaces; Bernard prétendait que nous n'avions pas le droit de lui faire perdre une bonne place. Je me suis tue.

— Vous avez été faible.

— Comme toujours.

— Elle ne vous avait pas ménagé les menaces? répéta M. Ruppe.

— Non, elle a tenu parole; les larmes que j'ai versées ont dû satisfaire sa haine.

— Vous êtes alors persuadée qu'elle a donné à son ancien amant les moyens qu'il désirait trouver sans doute pour vous répudier.

— J'en suis persuadée.

— Cette fille où est-elle?

— Je l'ignore.

— Oui, en pensant à Bernard Valère, des doutes me sont souvent venus sur la vérité du récit qu'il m'a débité autrefois, dit Maxime après un nouveau silence, à propos de nom qu'il portait lorsqu'il était commanditaire à notre usine à gaz de Chantilly.

— Est-ce qu'il portait un autre nom que celui de Valère?

— Il se faisait appeler Valleroy.

— Valleroy; c'est la première fois que je l'entends prononcer.

— Il est, paraît-il, le nom de l'oncle qui l'a élevé.

— Jamais il ne m'a parlé de cet oncle; c'est ce père qui l'a élevé; il était douze ans lorsqu'il elle mourut. Mlle Renaudet se chargea alors de lui.

— Vous voyez bien qu'il a menti. Pourquoi ce mensonge?

Maxime secoua la tête.

— Cela ne me semble pas concluant; je me mêle de tout ce qui vient de cet homme.

— C'était peut être le nom de son père.

— Il ne vous a jamais dit comment s'appelait son père?

— Jamais.

— C'est étrange.

(A suivre.)